

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis 61/05

Concerne : Demande de crédit complémentaire de Fr. 88'000.- en augmentation du crédit de Fr. 552'000.- concernant le réaménagement du bâtiment sis au lieu-dit « Les Abériaux »

La Commission, composée de Madame Liliane GAVILLET, et de Messieurs Robert BERNET, Blaise CARTIER, Markus EBERHARD et André PIGUET (président) s'est réunie les 6 et 13 juin pour examiner la demande susmentionnée. Monsieur André FISCHER a répondu à nos questions lors de la première séance, ce dont nous le remercions.

En préambule et pour une meilleure compréhension, il nous semble utile de rappeler quelques éléments historiques de la buvette-vestiaire. Celle-ci remonte à 1988 avec la présentation d'une demande de crédit (57/88) de Fr. 1'293'000.- pour la construction du bâtiment susmentionné car la petite buvette en bois de l'époque ne suffisait plus aux nouveaux besoins (Foot, club nautique,...).

Très rapidement des transformations, certes mineures mais indispensables (cuisine), ont dû être entreprises pour rendre son utilisation fonctionnelle.

En 2002 une nouvelle demande de crédit (07/02) de Fr. 1'285'000.- faite par le même bureau d'architecture a été portée à l'ordre du jour de la séance du conseil du 26 juin pour l'agrandissement et la restructuration de la Buvette des Abériaux. Ce préavis a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité.

Enfin, en 2003 une dernière demande de crédit (39/03) de Fr. 552'000.- pour le réaménagement du bâtiment et la création d'un local matériel a été acceptée par le conseil. L'étude et la surveillance du chantier ont été menées par le bureau d'architecture de Monsieur Dan NICULESCU. La réalisation de ce nouveau projet, certes différent du précédent, représente le 43 % de la demande de 2002.

Les travaux de surveillance et le suivi de ce chantier ont été menés avec sérieux. Comme dans tout projet de transformation des travaux imprévus ont dû être entrepris. Cependant, les délais ont été respectés et la buvette a pu entrer en service comme prévu.

Notre analyse s'est portée sur la comparaison des montants portés au budget et des factures rentrées, alors que le bureau d'architecte a également analysé les montants adjugés au coût final.

Pour plus de clarté, nous avons tenté de regrouper l'ensemble des travaux mentionnés dans ce préavis en 4 catégories :

<b>Imprévus de chantier:</b>	Frs.	
Electricité, tableau	10'134.25	Nécessaire car plus conforme,
Taxes et divers	1'378.25	
Ajustage ancienne porte	1'085.10	
Paroi de séparation	2'959.-	
<b>Total</b>	15'556.60	16.1 %
<b>Non prévus au préavis:</b>		
Maçonnerie lavage chaussures	11'725.-	Côté Lausanne, et suite travaux sur séparateur boues et canalisation
Sanitaire, lavage chaussures	2'356.15	
Location container	8'059.25	
Aménagement terrasse	26'215.55	
Carrelage, local FC	1914.-	
<b>Sous total</b>	50'269.95	51.9 %
<b>Travaux d'entretien</b>		
Entretien, détartrage, divers	10'045.55	
Entretien peinture et toiture	15'212.70	
<b>Sous total</b>	25'258.25	26.1%
<b>Demandes locataire (Pareja)</b>		
Divers petits aménagements, tels que luminaires, tablettes	2'623.30	achat d'un container, ce dernier est considéré comme une bonne chose par la Municipalité
Container stockage buvette	3'205.65	
<b>Total des travaux supplém.</b>	96'913.75	100 %
Disponible crédit initial	8'961.15	
Crédit supplémentaire	87'952.60	

Au vu des dates des dernières factures rentrées, ce préavis aurait, à notre avis, pu être présenté plus rapidement.

Les divers et imprévus fixés à 5% pour le bâtiment et 1,5% pour les équipements d'exploitation doivent à notre avis être maintenu, même pour des travaux de transformation, ceci pour un meilleur contrôle des coûts.

L'implantation et le choix du système de lavage des chaussures avait été délibérément prévu hors préavis 39/03, ceci pour une meilleure étude et un choix plus judicieux du matériel.

L'aménagement de la terrasse entrepris en cours de chantier représente, à notre point de vue, une amélioration sensible du site de la buvette.

Pour plus de clarté nous demandons qu'à l'avenir, les travaux d'entretien ne soient pas intégrés dans les travaux de transformations.

La Commission unanime vous recommande d'accepter ce préavis.

